

DEMANDE D'EXTENSION DE CARTE PROFESSIONNELLE
(TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

Ce formulaire vous permet d'ajouter une ou plusieurs activité(s) à votre carte professionnelle initiale en cours de validité.

L'activité ajoutée à votre carte professionnelle devra être renouvelée à échéance égale avec les autres activités déjà présentes sur celle-ci.

IMPORTANT : Toute demande d'ajout doit être justifiée par la production d'un justificatif d'aptitude professionnelle relatif à l'activité sollicitée.

► Je précise mon identité et mes coordonnées

(Mention obligatoire)

NUB¹ : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : ___/___/___ à : _____ Pays : _____

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Courriel² : _____ @ _____ . _____

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile
(Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée) :

¹ Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur vos précédents titres délivrés par le CNAPS.

CAR—10/5/71—12/0/0/91—10/31—11/21—12/0/0/0/0/9/2/9/6/1/6

² Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique

► Je renseigne les activités que je souhaite ajouter

Agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques

Agent de télésurveillance

Agent cynophile

Chien n° 1 :

Numéro d'identification : _____

Chien n° 2 :

Numéro d'identification : _____

Agent de vidéoprotection

Agent de sûreté aéroportuaire

Agent de protection physique de personnes

Agent de recherches privées

Transport de fonds : Convoyeurs de fonds et de valeurs

Transport de fonds : Agent de gestion de maintenance et d'installations automatisées bancaires (IAB)

Transport de fonds : Opérateur de traitement de valeurs

► J'identifie les pièces justificatives à joindre à ma demande

Le justificatif de mon identité :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité si vous êtes français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

OU

Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen, veuillez fournir :

- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

- Si vous êtes étudiant, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève ».

- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève » et une copie de votre autorisation provisoire de travail.

Le justificatif de mon aptitude professionnelle :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Titre ou certification professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), se rapportant à l'activité exercée.

OU

Certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche de l'activité concernée.

OU

Une attestation du service gestionnaire répondant en fonction des activités sollicitées ou un arrêté de nomination aux fonctions concernées au titre de l'article R. 612-41 du code de la sécurité intérieure pour les personnes suivantes :

- Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les adjoints de sécurité (ADS) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) qui ont la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les agents de police municipale justifiant de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les militaires, fonctionnaires et ouvriers d'État du ministère de la Défense mentionnés par les arrêtés n° INTD1711403A, n° INTD1711410A et n° INTD1711408A du 11 juillet 2017 et ayant servi dans les conditions précisées dans ces arrêtés.

OU

Titre de formation ou attestation de compétences délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen se rapportant à l'activité concernée permettant d'exercer cette activité sur le territoire d'origine, ainsi que le détail et la durée des modules de la formation suivie, traduits en langue française par un traducteur certifié.

OU

Toute pièce établissant l'exercice de l'activité concernée dans un ou plusieurs Etat(s) membre(s) de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pendant une année au moins, à temps plein ou à temps partiel, au cours des dix dernières années.

ET

Si vous êtes « agent cynophile » et que vous souhaitez ajouter un chien sur votre carte professionnelle actuelle, vous devez fournir :

Le certificat d'identification du ou des chiens

L'attestation de formation que vous avez suivie avec chacun d'eux.

► Je signe ma demande

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Fait à :

Le/...../ 20....

(Signature obligatoire)

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnaps-securite.fr/noustrouver/>

ATTENTION : Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée à la délégation territoriale d'Ile-de-France :

- si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France,
- si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS.

Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.